

**DECISION n°1098121**  
**d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par**  
**l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors**  
**SIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR Haute-**  
**Normandie**

**La directrice générale de l'Agence de l'eau Seine Normandie,**

- Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;
- Vu le 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération n° CA 19-24 du conseil d'administration de l'agence du 12 juillet 2019 approuvant les modèles de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'agence et de leur cofinancement FEADER pour les mesures de la programmation 2014-2020,
- Vu la délibération n° CA 15-32 du conseil d'administration de l'agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020,
- Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région Haute-Normandie signée le 22/12/2015,
- Vu la délibération n° CA 18-09 du conseil d'administration de l'agence du 12 janvier 2018 relative à la délégation des attributions du conseil à la Directrice générale.

**DECIDE :**

## Article 1 – OBJET

L'agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour l'**appel à projet n°2 Agriculture pour une Normandie Performante** du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 Haute Normandie et l'année **2021** :

	Montant attribué par l'Agence			Montant attribué par les autres financeurs (Région, Etat)	Montant FEADER total	Montant d'aide total
	Part cofinancée	Part Top-Up <sup>1</sup>	TOTAL			
<b>Mesure 4.1.1</b>	53 300 €		<b>53 300 €</b>	970 352 €	1 023 832 €	2 047 664 €
<i>Imprévus</i>			1 066 €			
<b>TOTAL</b>			<b>54 366 €</b>			

Ces autorisations d'engagement devront être affectées par l'ASP à la gestion des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Le montant cumulé des autorisations d'engagements attribuées au titre de la convention-cadre visée sont précisés pour rappel en annexe 2.

## Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l'instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l'Agence de l'eau Seine-Normandie décide l'attribution des aides pour sa part pour les dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN listés en annexe 1.

## Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à l'article 8 de la convention-cadre visée.

## Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature, et à une durée de validité de 5 ans.

Date : **28 AVR. 2022**

**La directrice générale  
de l'agence de l'eau Seine-Normandie**



**Sandrine ROCARD**

<sup>1</sup> Top-up : sans cofinancement

**Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN**

Dépt	NOM BENEFICIAIRE	Intitulé du projet	Montant aide Agence de l'Eau Seine-Normandie
76	GAEC LAIR	Acquisition d'une mélangeuse, pailleuse distributrice, andaineur. Fermeture d'un côté du bâtiment par bardage et installation de portes. Achat de 2 niches à veau, d'une brosse à vaches, de 5 auges. Achat de filets et sacs pour couvrir le silo. Bétonnage d'une grande partie de l'aire paillée des vaches laitières. Achat de pieux de clôture	4 433,36
27	EARL XAVIER DUPUY	Investissement dans du matériel spécifique pour développer la culture légumière de patate douce : semoir à engrais, cultivateur, irrigation, filmeuse, planteuse, bineuse, broyeur de fanes, souleveuse, arracheuse et béton abord bâtiment de stockage	10 590,00 €
76	GAEC FERME DES NOTS	Acquisition d'un robot aspirateur à lisier, d'une balayeuse/pailleuse à logettes, de deux brosses et d'une faucheuse frontale	2 325,00
27	GAEC FANNY	Renouvellement et modernisation de la chaîne de fenaison (Faneuse, faucheuse, enrubanneuse, round baller, andaineur, plateau fourrager), de la distribution du fourrage (bol mélangeur), amélioration du confort de animaux	10 120,95 €
76	EARL HEROUARD AGRISASSEVILLE	Construction d'un bâtiment de stockage de lin, acquisition d'un matériel de précision sur pulvérisateur et de matériels de valorisation de l'herbe (une faucheuse et un andaineur)	3 678,28
76	GAEC DE LA POINTE DE RAZ	Installation d'un robot de traite, tubulaires, trémie et vis. Acquisition d'un andaineur	2 587,50
76	BARABE Sébastien	Agrandissement d'un bâtiment pour le stockage d'aliments, aménagement d'un silo et d'un chemin d'accès à la laiterie, acquisition d'une faneuse	3 426,00 €
76	EARL ANTHEAUME	Construction d'une stabulation paillée pour vaches allaitantes. Acquisition d'une citerne, d'un round-baller, d'une faucheuse, d'un plateau fourrager et pose de clôtures.	2 287,50
76	GAEC COTE	Construction d'un bâtiment à usage de stockage de fourrage et de stabulation paillée, réfection de la dalle de l'ancienne stabulation et création d'un silo. Acquisition d'une faneuse	1 305,00
76	GAEC DU QUESNAY	Acquisition de matelas pour logettes de vaches laitières, d'une balayeuse-pailleuse, d'un robot à lisier, d'une brosse et d'une faneuse	2 356,80
76	SCEA MAQUENHEN	Construction d'un bâtiment de stockage de fourrages et d'aliments. Acquisition d'une presse à balles enrubannées et d'une cage de contention	7 183,50
27	EARL ENOS	Construction d'un bâtiment stockage céréales et fourrage, renouvellement du pulvérisateur avec coupure de tronçon et buses anti-dérives. Création d'un chemin d'accès aux prairies et abreuvoirs et mise en place d'une barrière canadienne	3 005,64 €
			53 299,53 €
			imprévus 2% : 1 066 €
			<b>54 366 €</b>

**Annexe 2 : Montants cumulés des autorisations d'engagements de l'AESN**

	Mesure 4.1.1	Mesure 4.1.2	Mesure 8.2	Mesure 4.4	Imprévis	TOTAL
Décision n°1067517				48 087 €		48 087 €
Décision n°1060386		72 274 €			1 446 €	73 720 €
Décision n°1058385	13 077 €	27 850 €			819 €	41 746 €
Décision n°1062839			16 850 €			16 850 €
Décision n°1071786	13 981 €	45 017 €			1 179 €	60 177 €
Décision n°1074640	106 207 €				2 124 €	108 331 €
Décision n°1074777	69 267 €				1 386 €	70 653 €
Décision n°1075178				37 963 €	760 €	38 723 €
Décision n°1076741 (ex-n°1037764)			8 670 €			8 670 €
Décision n°1077468	52 591 €				1 052 €	53 643 €
Décision n°1079208	63 080 €				1 262 €	64 342 €
Décision n°1079461	205 660 €				4 113 €	209 773 €
Décision n°1080843				34 848 €	697 €	35 545 €
Décision n°1081530	135 591 €				2 712 €	138 303 €
Décision n°1083942	91 682 €				1 834 €	93 516 €
Décision n°1085142	156 655 €				3 133 €	159 788 €
Décision n°1085228			6 748 €		135 €	6 883 €
Décision n°1085335	337 345 €				6 747 €	344 092 €
Décision n°1086653	27 975 €				560 €	28 535 €
Décision n°1088463	58 558 €				1 171 €	59 729 €
Décision n°1089578	65 406 €				1 309 €	66 715 €
Décision n°1089586	322 840 €				6 457 €	329 297 €
Décision n°1090433				4 858 €	97 €	4 955 €
Décision n°1090673	59 061 €				1 181 €	60 242 €
Décision n°1092063	43 974 €				879 €	44 853 €
Décision n°1093151			9 046 €		181 €	9 227 €
Décision n°1094029	16 590 €				332 €	16 922 €
Décision n°1094049	109 455 €				2 189 €	111 644 €
Décision n°1095722	116 486 €				2 330 €	118 816 €
Décision n°1098121	53 300 €				1 066 €	54 366 €
Montant cumulé sur la période 2015- 2020	2 118 781 €	145 141 €	41 314 €	125 756 €	47 150 €	2 478 143 €